

Programme et Équipement Prioritaire de Recherche

Risques (IRiMa) – PC INTERRISK

« Appel à organisation de l'école de recherche 2025 »

L'appel à projets est ouvert jusqu'au **28/03/2025 à 11h00** (heure de Paris).

Adresse de dépôt des réponses :

<https://cloud.univ-grenoble-alpes.fr/apps/forms/s/xBpmCN4eeK59EWQQEHG9iqXR>

Adresse de téléchargement du formulaire de dépôt :

<https://cloud.univ-grenoble-alpes.fr/s/MFi2RB474Pkri4H/download/france2030-ERS%20Call-pepr-irima-2025-Proposal.docx>

**APPEL ESR INTERRISK
2025**



Résumé

Le Programme de recherche Risques, piloté par le BRGM, le CNRS et l'Université Grenoble-Alpes, a pour objectif de formaliser une « science des risques » pour contribuer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de gestion des risques et des catastrophes et leurs impacts dans le contexte de changements globaux, anthropiques et climatiques. Pour cela, il met en œuvre une série de recherches et d'expertises (d'observation, d'analyse, d'aide à la décision...) pour accélérer la transition vers une société capable de faire face à un ensemble de menaces (hydro-climatiques, telluriques, technologiques, sanitaires, couplées), de s'adapter et d'être plus résiliente et plus soutenable.

Pour faire face à ce défi, accru par le dérèglement climatique, il est nécessaire de consolider, de stimuler et coordonner l'effort de recherche national. L'approche choisie, holistique et intégrative des savoirs, fédère les géosciences, les sciences du climat et de l'environnement, l'ingénierie, les sciences des données et du numérique, ainsi que les sciences humaines et sociales. Il s'agit donc d'engager un effort inédit en France de convergence des synergies par la capitalisation des connaissances et le développement d'approches méthodologiques inter et transdisciplinaires de manière à mieux détecter, comprendre, quantifier, anticiper et gérer les risques et les catastrophes, dans toute leur complexité. Le Programme de recherche Risques est structuré en six axes scientifiques dont les problématiques ont permis de lancer huit projets ciblés :

- Les axes 1 et 2 sont dédiés aux enjeux méthodologiques transversaux : ils construisent les fondements méthodologiques de cadres conceptuels et d'outils opérationnels qui rassembleraient tous les cheminements possibles de la donnée à la décision avec une complexité et une nature adaptative selon le contexte et en prenant en compte l'enjeu socio-économique avec donc une forte pertinence pour les décideurs.
- Les axes 3 à 5 sont dédiés aux enjeux propres à des bassins à risques particuliers (montagne, littoral, outre-mer, zones industrialo-urbaines) : comment se déploient les différents risques (naturels, environnementaux, technologiques, sanitaires, biologiques) et superposées sur certains territoires, entraînant parfois des effets en cascade.
- L'axe 6 se concentre sur le développement des plateformes d'infrastructures nécessaires, avec un accent particulier sur l'interopérabilité.

L'objectif de cet appel est de recueillir des propositions d'organisation de l'école de recherche internationale 2025, afin de faire le point sur les avancées scientifiques dans l'une ou plusieurs des disciplines relevant de la science des risques et de contribuer à la diffusion de nouvelles connaissances auprès des jeunes chercheurs et chercheurs confirmés. L'école de recherche a vocation à avoir une dimension internationale marquée (européenne en particulier) à travers la participation de chercheurs étrangers comme intervenants ou participants.

L'appel se déroulera en deux phases : 1) le dépôt d'une lettre d'intention proposant un consortium de partenaires en charge de l'organisation sur la base d'un programme crédible et argumenté, 2) la sélection d'une des lettres soumises qui bénéficiera de l'aide allouée par le Projet Ciblé INTERRISK.

Les bénéficiaires potentiels de l'aide sont des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche, et les établissements publics à caractère industriel et commercial ; les entreprises et les collectivités territoriales pourront être partenaires mais ne seront pas financées.

Mots-clés

Risques naturels et technologiques, risques climatiques, vulnérabilités, anticipation, gestion et réduction des catastrophes, adaptation, impacts socio-économiques, rôle des acteurs public et privés, science participative, modèles et algorithmes pour la gestion des risques et des crises.

Dates importantes

Clôture de l'appel

Les éléments du dossier de dépôt doivent être déposés sous forme électronique, impérativement avant le :

28 Mars 2025 à 11h (heure de paris)

sur le site :

<https://cloud.univ-grenoble-alpes.fr/apps/forms/s/xBpmCN4eeK59EWQQEHG9iqXR>

Contact

sylvie.perrier@univ-grenoble-alpes.fr

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document et les instructions disponibles sur le site de dépôt des dossiers :

<https://cloud.univ-grenoble-alpes.fr/apps/forms/s/xBpmCN4eeK59EWQQEHG9iqXR>

Pour toute question : sylvie.perrier@univ-grenoble-alpes.fr

Sommaire

Résumé 2

Mots-clés 2

Dates importantes 3

Contact..... 3

1. Contexte et objectifs de l'appel3

1.1. Contexte3

1.2. Objectifs de l'appel3

1.3. Rôle des directeurs du PEPR...4

**2. Thématiques de l'appel et propositions
attendues 4**

2.1. Thématiques.....4

2.2. Principales caractéristiques des
propositions.....4

2.3. Rôle des participants.....4

3. Examen des propositions 5

3.1. Critères de recevabilité5

3.2. Critères d'analyse des
propositions.....5

3.3. Critères d'évaluation de la
proposition pour financement5

4. Dispositions générales..... 6

4.1. Financement.....6

4.2. Science ouverte6

5. Modalités de dépôt 7

5.1. Contenu du dossier de dépôt .7

5.2. Procédure de dépôt7

5.3. Conseils pour le dépôt7

1. Contexte et objectifs de l'appel

1.1. Contexte

Le programme de recherche PEPR Risques IRiMa, co-piloté par le BRGM, le CNRS et l'Université Grenoble-Alpes, a pour objectif de formaliser une « science des risques » pour contribuer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de gestion des risques et des catastrophes, et leurs impacts dans le contexte de changements globaux, anthropiques et climatiques. Pour cela, il met en œuvre une série de recherches et d'expertises (d'observation, d'analyse, d'aide à la décision ...) pour accélérer la transition vers une société capable de faire face à un ensemble de menaces (hydro-climatiques, telluriques, technologiques, sanitaires, couplées), de s'adapter et d'être plus résiliente et plus soutenable.

Dans ce contexte, il existe en effet une demande croissante de sécurité des citoyens et des acteurs socio-économiques. Sur la période 1999-2018, la France est le 15^e pays le plus affecté au monde par les catastrophes (GermanWatch, 2019). Pour faire face à ce défi, accru par le dérèglement climatique, il est nécessaire de consolider, de stimuler et coordonner l'effort de recherche national. L'approche choisie, holistique et intégrative des savoirs, fédère les géosciences, les sciences du climat et de l'environnement, l'ingénierie, les sciences des données et du numérique, ainsi que les sciences humaines et sociales. Ces disciplines sont aujourd'hui fortement impliquées dans ces problématiques, mais travaillent encore trop souvent en silos, sans interaction directe avec la société. Il s'agira d'engager un effort inédit en France de convergence des synergies par la capitalisation des connaissances et le développement d'approches méthodologiques inter- et transdisciplinaires : de construire ensemble des connaissances et des nouveaux outils innovants de manière à mieux détecter, comprendre, quantifier, anticiper et gérer les risques et les catastrophes, dans leur complexité (événements extrêmes, poly-crisés, risques multiples et non-stationnaires, couplage et effets en cascade, dynamiques multi-échelles, mieux prendre en compte les enjeux humains et socio-économiques, etc.). Le programme Risques IRiMa est structuré en six axes scientifiques :

- Les axes 1 et 2 sont dédiés aux enjeux méthodologiques transversaux : ils construisent les fondements méthodologiques de cadres conceptuels et d'outils opérationnels qui rassembleraient tous les cheminements possibles de la donnée à la décision avec une complexité et une nature adaptative selon le contexte et en prenant en compte l'enjeu socio-économique- avec donc une forte pertinence pour les décideurs.
- Les axes 3 à 5 sont dédiés aux enjeux propres à des bassins à risques particuliers (montagne, littoral, outre-mer, zones industrialo-urbaines) : comment se déploient les différents risques (naturels, environnementaux, technologiques, sanitaires, biologiques) et superposées sur certains territoires, entraînant parfois des effets en cascade.
- L'axe 6 se concentre sur le développement des plateformes d'infrastructures nécessaires, avec un accent particulier sur l'interopérabilité.

Ces axes scientifiques ont donné naissance à huit projets ciblés qui sont en phase de démarrage (<https://www.pepr-risques.fr/fr>) :

- Chaires collaboratives ;
- Risques en milieu montagneux ;
- Risques en domaines littoraux ;
- Risques en outre-mer ;
- Risques en cascade Naturels-Technologiques ;
- Risques et sociétés ;
- Plateformes intégratives ;
- Actions internationales.

Le présent appel contribuera à la valorisation des travaux de recherche conduit au sein du programme Risques et contribuera à la formation à la recherche des jeunes chercheurs en sciences des risques à travers une Ecole de Recherche Européenne (ERS).

1.2. Objectifs de l'appel

L'objectif de cet appel à organisation de l'école de recherche européenne 2025 du programme Risques (IRiMa) est La mise en place d'une offre de formation interdisciplinaire et ouverte à l'international dans le domaine du risque et de la résilience à travers un événement d'envergure européenne ouverts aux doctorants, post-doctorants, partenaires socio-économiques et

partenaires scientifiques des universités et laboratoires européens et non-européens du programme. Chaque école pourra se composer de cours spécialisés, de conférences, de travaux pratiques, de tutoriels et de visites de plateformes et d'installations, et de tous dispositifs pédagogiques innovants. Chaque année une ou plusieurs équipes partenaires prendront en charge l'organisation de l'école. Ces écoles pourront s'inscrire dans le cadre de « graduate schools » existantes ou contribuer à l'émergence de nouvelles « graduate schools » en sciences des risques et pourra s'appuyer sur le réseau des écoles doctorales des universités partenaires du programme. Les propositions devront se positionner sur les thèmes de recherche du programme définis dans les différents projets ciblés et dans le cadre de l'AMI et de l'AAP.

1.3. Rôle des directeurs du PEPR

Les directeurs de programme sont en charge de la préparation du texte de l'appel, de son contenu et de ses objectifs. Ils sont garants de sa cohérence avec l'objectif général du programme et avec les activités des projets ciblés.

Les directeurs de programme organisent la relecture des propositions et assure la sélection de la proposition lauréate à partir des propositions déposées à l'échéance de l'appel.

Le coordinateur du PC INTERRISK suit l'organisation de l'école de recherche et rapporte son déroulement selon les critères établis dans le système qualité du programme.

2. Thématiques de l'appel et propositions attendues

2.1. Thématiques

Contexte et champ : les propositions d'ERS doivent s'inscrire dans au moins un des champs thématiques des projets ciblés, de l'AMI et de l'AAP du programme Risques.

Attendus : contribuer de manière effective à la formation des jeunes chercheurs, à faire le point sur les avancées scientifiques et à amplifier le rayonnement à l'international des équipes du programme Risques.

2.2. Principales caractéristiques des propositions

L'ERS proposée devra être consacrée à **des questions de recherche innovantes et transverses**, présentes dans les actions de recherche existantes : projets ciblés du programme, autres PEPR, projets de l'AMI et de l'AAP Génériques du programme Risques ... Les propositions devront, dans la mesure du possible, être construites dans **un esprit de développement de l'interdisciplinarité** (en particulier, volonté de partage des connaissances entre disciplines, démarche de recherche interdisciplinaire). Une attention particulière sera apportée à **la mise en œuvre de séquences pédagogiques innovantes** (tutoriels, travaux pratiques, mises en situation ou expérimentations ...)

La durée de l'ESR sera de **3 jours a minima en présentiel**. La proposition d'ESR devra démontrer sa capacité à rassembler au moins **30 participants** (capacité d'accueil et d'encadrement à prévoir en conséquence). **Le recours intégral à la visio-conférence est exclu**. L'intervention de chercheurs étrangers (en particulier européens) est très vivement encouragée.

2.3. Rôle des participants

L'élaboration d'une proposition multi-partenariale est vivement recommandée. La recherche de financements complémentaires (soutien des établissements partenaires ou de partenaires socio-économiques, perception de frais d'inscription) est vivement encouragée afin de proposer une manifestation d'envergure. L'établissement coordinateur lauréat sera en charge d'organiser le reversement des dotations apportés par le PC INTERRISK aux différents membres du consortium. L'établissement coordinateur devra produire **un bilan financier de l'événement dans un délais de 3 mois**. Le budget de l'ERS devra être équilibré. Tout dépassement budgétaire sera à la charge exclusive de l'établissement coordinateur.

3. Examen des propositions

Les principales étapes de la procédure de l'appel sont les suivantes :

- **Dépôt des propositions sur le site dédié du programme Risques.** Chaque proposition est portée par un chercheur dont l'établissement sera en charge de l'organisation de l'ERS. Il recevra une dotation dont le montant sera fixé par les directeurs du programme et qui ne pourra pas dépasser 60 000 € (locations de salles, frais de restauration, prêts de matériels, frais de personnel, missions ...);
- **Examen de la recevabilité** des dossiers par la direction du programme Risques, selon les critères explicités au § 3.1 ;
- **Sélection et annonce de la proposition lauréate** par la direction du programme Risques.

Les propositions déposées pour cet appel devront développer les points suivants :

- Contexte, question(s) principale(s) de recherche et public visé (nombre et nature de participants) (1 page);
- Description de l'événement (préciser durée, modalités de déroulement (sur site, hybride), lieux, organisation pédagogique) (2 pages);
- Budget estimé (préciser les financements (acquis et demandés), frais d'inscription) (2 pages)
- Expérience du coordinateur : courte biographie avec LES 3 publications les plus récentes sur le périmètre scientifique envisagé (1 page);

L'analyse des propositions sera confiée au(x) directeur(s) du programme Risques

3.1. Critères de recevabilité

- 1) Chaque lettre proposition doit être déposée sur le site de dépôt dédié du Programme Risques avant la date et l'heure de clôture de l'appel.
- 2) Chaque lettre doit être impérativement au format PDF non protégé et ne pas dépasser 6 pages (taille de police minimum : 11, Times New Roman ou équivalent). Tout document dépassant 6 pages rendra automatiquement le dossier non recevable.
- 3) **Sont exclues les propositions qui ne comporteront pas le visa du représentant légal de l'établissement coordinateur candidat.**
- 4) Sont exclues également les propositions qui causeraient un préjudice important du point de vue de l'environnement (application du principe DNSH – Do No Significant Harm ou « absence de préjudice important ») au sens de l'article 17 du règlement européen sur la taxonomie.

3.2. Critères d'analyse des propositions

- La proposition doit entrer dans le champ de l'appel décrit au § 2.1
- L'école proposée doit assurer la formation innovante à une question de recherche, portée par l'expertise du chercheur proposant
- Le chercheur proposant doit être reconnu pour son expérience antérieure et la qualité de son environnement scientifique

3.3. Critères d'évaluation de la proposition pour financement

Pour l'évaluation des propositions, les critères d'évaluation sont donnés à **titre indicatif pour orienter les porteurs** lors de la rédaction de leur dossier.

1) Excellence et ambition :

- Clarté des objectifs pédagogiques de l'ERS ;
- Caractère novateur, ambition, originalité, rupture pédagogique par rapport aux écoles/formations existantes ;
- Pertinence de l'organisation.

2) Qualité du consortium, moyens mobilisés et gouvernance :

- Compétence, expertise et implication du responsable du projet : capacité à coordonner des consortia pluridisciplinaires et ambitieux, parcours académique, reconnaissance internationale,
- Qualité et complémentarité du consortium au regard des objectifs de l'ERS ;
- Adéquation entre les moyens humains et financiers mobilisés par rapport aux objectifs visés ;
- Pertinence et efficacité de la gouvernance du projet (pilotage, organisation, animation, etc.).

3) Impact et retombées de l'ERS :

- Capacité de l'ERS à répondre aux enjeux de diffusion de la recherche de l'axe scientifique choisi ;
- Contribution au développement d'une offre de formation au niveau « graduate school » en réponse aux enjeux des domaines prioritaires de la Stratégie Nationale ;
- Stratégie de diffusion et de valorisation des présentations et des démonstrations scientifiques, adhésion aux principes FAIR, Open Science et promotion de la culture scientifique ;

4. Dispositions générales

4.1. Financement

Les appels financés au titre du PEPR présentent un caractère exceptionnel et se distinguent du financement récurrent des établissements universitaires ou de recherche.

Le financement alloué représente des moyens supplémentaires destinés à des actions de formations innovantes. Ils pourront permettre de financer, par exemple, les dépenses de logistique de l'ERS, la location ou l'achat d'équipements spécifiques, ainsi que des dépenses de personnel affecté spécifiquement et de fonctionnement associé.

Les dépenses éligibles sont précisées dans le règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides de l'action PEPR. L'intervention publique s'effectue notamment dans le respect des articles 107 à 109 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne et des régimes cadres d'aides d'Etat afférents, ainsi que des encadrements temporaires en vigueur. Le soutien financier sera apporté sous la forme d'une dotation, dont le décaissement est effectué par un des établissements partenaires du Projet Ciblé INTERRISK (en l'occurrence Grenoble INP-UGA ou UGA) pour l'établissement coordinateur de l'ERS.

La dotation attribuée à l'établissement coordinateur de l'ERS sera fixée par les directeurs du programme. Elle ne pourra pas dépasser 60 000 € en fonctionnement (locations de salles, frais de restauration, prêts de matériels, frais de personnel, missions ...).

4.2. Science ouverte

Dans le cadre de la contribution de l'ANR à la promotion et à la mise en œuvre de la science ouverte, et en lien avec le Plan national pour la science ouverte au niveau français (PNSO) et le Plan S au niveau international, les bénéficiaires de la subvention du PC INTERRISK s'engagent à garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques évaluées par les pairs et à adopter, pour les données de recherche, une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) conforme au principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ». Ainsi, toutes les publications scientifiques issues de projets financés dans le cadre des PEPR, seront rendues disponibles en libre accès sous la licence Creative Commons CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des trois voies suivantes :

- publication dans une revue nativement en libre accès ;
- publication dans une revue par abonnement faisant partie d'un accord dit transformant ou journal transformatif¹ ;
- publication dans une revue à abonnement. La version éditeur ou le manuscrit accepté pour publication sera déposé dans l'archive ouverte HAL par les auteur.e.s sous une licence CC- BY en mettant en œuvre la Stratégie de non-cession des droits (SNCD), selon les modalités indiquées dans les conditions particulières de la décision ou contrat de financement.

L'établissement coordinateur s'engage à ce que le texte intégral des publications scientifiques élaborée dans le cadre de l'ERS

¹ Définition d'accord dit [transformant](https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/) ou [journal transformatif](https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/) : <https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/>

(par exemple, des actes de l'école de recherche, version acceptée pour publication ou version éditeur) soit déposé dans l'archive ouverte nationale HAL, au plus tard au moment de la publication, et à mentionner la référence ANR du projet de recherche dont elles sont issues (dans le cas présent, il s'agira de mentionner ANR-22-EXIR-0009).

L'ANR encourage à déposer les pré-prints dans des plateformes ouvertes ou archives ouvertes et à privilégier des identifiants pérennes ou uniques (DOI ou HAL Id, par exemple). Par ailleurs, l'ANR recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert².

5. Modalités de dépôt

5.1. Contenu du dossier de dépôt

Le dossier de dépôt devra comporter l'ensemble des éléments demandés. Il devra être déposé avant la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt, dont la date et l'heure sont indiquées page 2.

Important

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt dont la date et l'heure sont indiquées page 2.

Le dossier devra être déposé sur le site de dépôt dont l'adresse est mentionnée page 3. Afin d'accéder à ce service, il est indispensable d'obtenir au préalable l'ouverture d'un compte (identifiant et mot de passe). Pour obtenir ces éléments, il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible.

Le dossier de dépôt complet est constitué d'un document technique de 6 pages (hors tableau récapitulatif et pages de résumés) rédigé en anglais et comportant une description de l'ERS conformément aux indications figurant au paragraphe 3.

Le modèle de document de dépôt est accessible à partir de la page web de publication du présent appel à manifestations d'intérêt (voir adresse page **Erreur ! Signet non défini.**).

5.2. Procédure de dépôt

Les documents du dossier de dépôt devront être transmis par le responsable du projet :

SOUS FORME ÉLECTRONIQUE impérativement :

- avant la date de clôture du présent appel à manifestation d'intérêt,
- sur le site web de dépôt selon les recommandations en 5.3.

L'inscription préalable sur le site de dépôt est nécessaire pour pouvoir déposer un projet.

Seule la version électronique des documents de dépôt présente sur le site de dépôt à la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt est prise en compte pour l'évaluation.

UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION, sous forme électronique, sera envoyé au responsable du projet lors du dépôt des documents.

5.3. Conseils pour le dépôt

Il est fortement conseillé :

- de ne pas attendre la date limite d'envoi des projets pour la saisie des données en ligne et le téléchargement des fichiers (attention : le respect de l'heure limite de dépôt est impératif) ;
- de vérifier que le document déposé dans l'espace dédié « documents de dépôt » soit complet et correspondent aux éléments attendus ;

² Le site DOAJ (<https://doaj.org/>) répertorie les revues scientifiques dont les articles sont évalués par les pairs et en libre accès. Le site DOAB (<https://www.doabooks.org/>) fait de même pour les monographies.

- de consulter régulièrement le site internet dédié au programme, à l'adresse indiquée page 1, qui comporte des informations actualisées concernant son déroulement ;
- de contacter, si besoin, les correspondants par courrier électronique, à l'adresse mentionnée page 3 du présent document.

Contact

Les renseignements concernant le processus administratif (constitution du dossier, démarches en ligne, taux d'aide) pourront être obtenus par courriel :

sylvie.perrier@univ-grenoble-alpes.fr

